



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal d'Installation

Séance du Samedi 21 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de la convocation à la réunion : mardi 17 mars 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Rémy NEIRINCKX

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un mars à 11h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (33) Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Marco BALDUYCK, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Alain RIME, Madame Marylène HEYE, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Madame Marie TONNERRE DESMET, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Arnaud DELCOUR, Madame Sophie CANTON, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Sophie BELE, Monsieur Yann BOURGEOIS, Madame Aurélie LAPERE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Anne VÉRISIMO, Madame Céline AUBERT, Monsieur Benjamin HAEUW, Monsieur Gautier MIGNOT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Caroline HAEUW, Monsieur Florent DECOTTIGNIES, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille JOUMIER, Monsieur Rémy NEIRINCKX.

Excusés ou Absents : (0)

2026/009 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapport du Maire

L'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Notre assemblée comprenant 33 membres, le nombre maximum des adjoints pour notre commune s'élève donc à 9.

Il vous est proposé en conséquence de fixer à 9 le nombre d'adjoints au maire à élire.

➤ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le
23 MARS 2026
NEUVILLE EN FERRAIN



Marie TONNERRE-DESMET

(Signature)
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de
Lille